chargé de la publication et de l'exécution de la présente ordonnance.

Athènes, 25 mars (6 avril 1848).

Signé : OTHON.

Contresigné : Lycurgue J. CRESTENITIS.

La crise commerciale de l'Europe a eu son contre-coup; la maison de M. Luzzatiolo a fait faillite d'un million de drachmes; celle de M. Pérides de 500,000. On dit que plusieurs autres négociants sont sur le point de suspendre leurs paiemens.

La crise financière de l'état est imminente; on assure qu'il n'y a dans le trésor que 30,000 drachmes, et l'on ne sait comment faire pour couvrir les dépenses.

Après beaucoup de retards, le ministère à enfin nommé le personnel de Nomarques : en voici la liste :

P. A. Anagnostopoulos, Arcadie; N. Boucouras, Lacédémone; K. Rados, Cyclades; M. Zamades, Achaïe; P. N. Neugos, Messenie; J. Soutzos, Eubée; J. Ambrosiadis, Etolie; S. M. Iattis, Argolide; P. Lidoriodis, Phthiotide.

EXTÉRIEUR.

FRANCE. Paris, 30 *mars* — Comme nous l'avions prévu, l'ajournement des élections pour la garde nationale a nécessité l'ajournement des élections pour l'Assemblée qui doit constituer la France. Le gouvernement vient de remettre ces dernières élections au 23 avril. L'Assemblée se réunira le 4 mai suivant. Nous pensons reconnaître que cet ajournement est aussi court que possible; c'est un délai de quatorze jours, puisque les élections devaient d'abord avoir lieu le 9 avril.

— La mesure prise pour empêcher l'épuisement de la réserve métallique de la Banque de France, a été étendue par les mêmes motifs aux Banques départementales.

— Dans ses premières réunions, le *Conseil de défense* avait résolu de proposer au gouvernement l'établissement de trois camps, le premier, comme nous l'avons déjà annoncé, en avant de Dijon; le deuxième aux environs de Metz, et le troisième dans le Midi.

Sur suite des événemens politiques qui viennent d'avoir lieu en Prusse et en Autriche, M. Arago, président du conseil de défense, vient de faire la proposition d'ajourner toute espèce de projets de la guerre, afin de ne pas grever le budget des dépenses que l'état actuel des choses rend peut-être tout-à fait inutiles.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par tous les membres du conseil.

— Le bruit est répandu depuis quelque jours que de nouvelles négociations sont entamées entre M. de Rothschild et le ministre de finances pour donner suite à l'emprunt de 250 millions, qui était négocié au mois de novembre dernier au cours de 75 25. Comme au prix actuel de la rente 3 p. c. il n'est pas probable qu'aucun des porteurs d'actuels du nouvel emprunt soit disposé à faire de nouveaux versemens, il s'agirait de changer les constitutions primitives de l'adjudication et d'établir le cours de l'emprunt à 50 fr., au lieu de 75 fr. 25 c., en accordant également aux adjudicataires 25 termes de paiement. Les versemens déjà effectués seraient acceptés pour les titres déjà émis. Mais comme au cours de 75 25 il ne fallait que 9,966,777 fr. de rentes pour produire 250 millions, et qu'à 50 fr. il en faut 15,000,000, il y aurait lieu d'émettre pour 5,033,233 fr. de rentes en nouveaux titres, sur lesquels il y aurait lieu de faire opérer les premiers versements.

— Une députation de Polonais s'est présentée au gouvernement provisoire.

M. Lodelak, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes :

« La Pologne, citoyens, rejette son linceul sanglant, et ses fils viennent auprès de vous renouveler la France de l'hospitalité qu'elle leur a accordée aux jours du malheur.

« Nous ne doutons pas que, dans ce moment suprême, vous saurez, citoyens, concilier les exigences impérieuses du sentiment national avec les difficultés dévoirre position.

« Après tant de déceptions cruelles, l'heure est arrivée où la Pologne pourra enfin decider de son sort par elle-même.

« C'est pour concourir à cette œuvre que nous marchons, et nous croyons avoir le droit d'espérer que vous nous aiderez à accomplir notre devoir de soldats.

« Nous croyons sur vous, citoyens, vous savez vous considérons comme l'expression véritable du peuple français, nos frères. Vive la république française! Vive la république polonaise! »

M. de Lamartine, membre du gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens polonais,

« La république française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité! Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentimens pour les fils de la Pologne. Le vœu de la France vous les disait chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La république a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira, ces sentimens fraternels. Elle vous les exprimera dans la mesure des possibilités compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde.

« Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations une de vos capitales, depuis de votre existence, comme vestige et comme germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe, la France, en vous disant que vous avez versé, avec les armes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang précieux que vous avez versé, pendant les grandes guerres, sur tous les champs-de-bataille de l'Europe! (Applaudissements.)

« La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs, et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français! Seulement laissez-moi à la France ce qui lui appartient exclusivement : l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place que vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples.

« Vous connaissez les principes que le gouvernement provisoire de la république a adoptés invariablement dans sa politique étrangère. Si vous ne les connaissez pas, les voici :

« La république est républicaine sans doute; elle le dit à haute voix au monde; mais la république n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune des nations, avec aucun gouvernement existant, tant que ces nations et ces gouvernemens ne se déclarent pas eux-mêmes en guerre avec elle! Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent en ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération et à créer l'unité et le droit de nationalité dont elles ont plus le droit et le devoir que nous, elles, de leur rendre indépendance dans son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre et pour changer en hostilité, en antagonisme ou en haine la tendance fraternelle qui les pousse de cœur vers nous et vers vous.

« Et quel moment nous demander-vous de choisir pour ce contre-sens du droit de la politique et de la liberté? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par hasard contre nous? Est-ce que la coalition des souverains absolus se meut et s'arme sur nos frontières et sur les vôtres? Non. Vous le voyez, chaque courrier nous apporte une acclamation victorieuse des peuples qui se scellent dans notre principe, et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons dédié le droit et le principe était le respect du droit, des nationalités, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples! Les résultats extérieurs de la politique du gouvernement provisoire sont-ils donc si mauvais qu'il faille le contraindre à modifier sa politique, et nous présenter sur les frontières de nos voisins la baionnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main?

« Non, cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la république pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes! Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne! regardez l'Europe entière! regardez Vienne! regardez Berlin! que vous faut-il de plus? Les possesseurs eux mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie, et vous apprêtent la voie pour vous y rendre sûrement et pacifiquement. Ne prenons-nous! Ne voyez sujettes ni envers Dieu, ni envers la république, ni envers nous! les nations sympathiques de l'Allemagne, qui, au lieu de vous ouvrir les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen relevé, vous poussent, vous les armes que nous vous avons données en un mode de politique!

« Ne nous en demandez pas d'autres. Le gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous vous aimons la Hongrie, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être de celles de l'Europe en ce moment! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qui la nation elle-même! Fierons-à elle, fier-vous à l'avenir, fier-vous au passé de ces trente jours qui nous ont déjà conduits de la monarchie démocratie fraiche plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence nous confie, et que nous avons pris sur nous pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain! »

— Une députation très nombreuse de l'*Association nationale italienne* s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville, et a été reçue par M. Lamartine. M. Joseph Mazzini, président de l'association, a lu une adresse pour exprimer la sympathie républicaine française la sympathie des italiens et faire connaître au gouvernement provisoire la formation définitive de l'*Association nationale italienne*. M. Lamartine a répondu à la députation; on remarque dans sa réponse le passage suivant :

« Puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans nos sentiments communs pour sa régénération libérale, allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes! (Bravo!) Allez lui dire qu'il elle n'a attaqué dans son sol ni dans son trône, dans ses limites ni dans ses libertés, que si vos bras ne suffisent pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement! »

Le *général* de division Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre. Le general Changarnier le remplace en qualité de gouverneur-général de l'Algérie.

ANGLETERRE. Londres, 28 *Mars*. — Les armemens se poursuivent avec activité en Angleterre. Le corps des carabiniers volontaires qui s'est formé à Londres est à peu-près organisé, et beaucoup de jeunes gens de la haute aristocratie s'y sont fait inscrire. Le commandement en a été offert au duc de Richmond.

La confédération irlandaise a tenu le 20 mars, à Dublin, un meeting monstre, auquel ont assisté environ 10,000 personnes. On y a voté une adresse, qui doit être présentée à la reine, et dans laquelle on remarque les passages suivans :

« Nous, les Irlandais, nous ne voyons pas, étant pénétrés des effets désastreux qui résultent de l'union législative de l'Irlande avec le royaume de la Grande Bretagne, prient V. M. de vouloir user des pouvoirs que la constitution lui a mis entre les mains pour nous rendre le privilège de nous gouverner par nous-mêmes, droit qui nait avec l'origine des nations et sans lequel aucun peuple ne saurait exister librement.

« Il n'y a pas parmi les peuples d'Europe d'exemple de la malheureuse situation dans laquelle se trouve plongé le royaume d'Irlande, naguère si florissant. Cette situation peut se résumer ainsi :

« Un population de 8,000,000 de faim sur un sol des plus fertiles, une aristocratie dégradée en ramée, des agiotoirs et des cultivateurs insolables, des artisans et des ouvriers sans travail et sans pain, un peuple enfin marchant à pas rapides vers la misère et l'anarchie. »

Le *Morning-Chronicle* publie la nouvelle transmise de Liverpool par voie télégraphique, et suivant laquelle des poursuites judiciaires ont été commandées, à Dublin, contre MM. Smith O'Brien, Meagher et Nitchell, chefs de la confédération irlandaise, sous la prévention d'avoir tenu, le 15 mars dernier, des discours séditieux destinés à provoquer une opposition illégale contre le gouvernement de S. M. britannique.

Les prévenus ont été cités devant le magistrat et ont dû fournir caution à l'effet de comparaître devant cette cour le lunc de la reine, pour se justifier des charges articulées contre eux.

On dit que M. O'Brien a quitté secrètement Dublin et qu'il s'est embarqué pour Paris.

— Les forces militaires stationnées en ce moment en Irlande s'élèvent à 31,000 hommes.

— Un grand meeting chartiste a eu lieu à Glasgow le 25. Cinq ou six mille personnes y assistaient. Une pétition a été adoptée demandant que le suffrage électoral universel soit décrété et qu'une indemnité soit allouée aux membres du parlement.

ALLEMAGNE. Vienne, 25 *mars*. — On a proclamé, le 21 mars, au nom de l'empereur, une amnistie pour tous les condamnés politiques de l'Empire.

— La formation de la garde nationale marche rapidement, un grand nombre de personnes de haute noblesse se font inscrire pour entrer dans les rangs d'un corps qui, dans ces temps, ne place qu'offriers. Le prince d'Auersperg a été élu chef de section. L'uniforme de la garde nationale est une cotte d'armes bleue à parements rouges.

— Nous recevons aujourd'hui, lit-on dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* du 28 mars, le premier numéro de la *Gazette de Milan*, qui paraît sous les auspices du nouveau gouvernement. Sa partie officielle est remplie de décrets et des allocutions les plus exaltées, dont le refrain ordinaire est : « Vive l'Italie! Vive Pie IX! » La *Gazette de Milan* prétend que l'armée autrichienne est sur le point de quitter pour toujours l'Italie et de repasser les Alpes; que le Hongrie du temps Dieu a élevées pour former les frontières de ce pays.

Berlin, 30 *mars*. — Le calme et la tranquillité ont rétablissent peu à peu dans la ville. Le pouvoir militaire se concentre actuellement dans la garde bourgeoise, dont le président de police, M. de Minutoli, a été nommé chef par acclamation. Le nombre des employés du gouvernement qui se sont fait inscrire dans la garde civique était déjà de 1800 dans la journée d'hier.

— M. le comte d'Arnim, président du conseil des ministres, et M Rohr, ministre de la guerre, ont donné leur démission, qui a été acceptée par le roi. M. le ministre d'état comte de Schwerin a également donné sa démission. MM. Camphausen et Hansmann, président des chambres de commerce de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, ont été mandés auprès du roi.

24 mars, à 5 heures de relevée. — Je vous mande, écrit-on à la *Gazette universelle allemande*, que par suite des nouvelles arrivées de Posen à la date du 23 mars, le roi a proclamé *l'indépendance du grand-duché de Posen*. La ville de Posen est, dit-on dans une livrée extraordinaire, la bannière polonaise est arborée partout; la tranquillité de la ville n'a point été troublée. La *Gazette universelle allemande* dit qu'elle tient cette nouvelle d'une personne très digne de foi.

— 26 *mars*. — L'agitation qui avant-hier encore régnait dans notre ville s'est considérablement calmée; le peuple a repris confiance dans les autorités publiques, ainsi que dans les comités qui se sont formés spontanément pour le maintien de l'ordre et la protection des personnes et des propriétés.

La régence a assigné une somme considérable pour la construction d'une route de Posen à Owinsk, qui sera commencée déjà demain, pour procurer de l'occupation à une foule d'ouvriers qui sont sans travail et sans pain. Il faut l'espérer, saisiront avec empressement l'occasion de pourvoir honorablement à leur existence.

La plupart des marchands ont rouvert leurs magasins; ils voient que les Polonais et les Allemands veillent en commun à la sécurité de la ville et qu'il n'y a aucun motif de craindre le vol et le pillage.

Francfort, 30 *mars*. — Pour hâter l'élaboration des bases d'une nouvelle constitution fédérale, la diète germanique a déjà commencé les travaux préparatoires y relatifs, en s'adjoignant des hommes investis de la confiance publique.

Pour accélérer encore davantage cette importante affaire, la diète arrête :

« Les gouvernemens fédéraux seront invités à faire procéder dans toutes leurs provinces faisant partie du système des états allemands, et cela par les voies constitutionnelles existantes ou par d'autres à organiser immédiatement, à l'élection de représentants nationaux qui devront se réunir au siège de la diète dans le plus bref délai à fixer le plus promptement possible pour travailler à l'œuvre de la constitution allemande qui doit unir les gouvernemens et le peuple.

« Comme l'urgence des circonstances exige l'adoption provisoire d'un chiffre de la population d'après lequel devra se faire dans chaque état fédéral l'élection des dits représentans du peuple, il paraît convenable de prendre pour base les rapports existans fixés par la matricule de la diète, d'inviter les états fédéraux à élire un représentant sur 70,000 âmes de la population de chaque état fédéral et d'accorder aussi aux états qui n'ont pas une population de 70,000 la faculté d'élire un représentant. »

— 31 *mars*. — L'assemblée préparatoire pour l'établissement d'un parlement national a commencé aujourd'hui. M. Mittermaier a été élu président, MM. Dahlmann, Itzstein, Jordan et Robert Blum ont été élus vice-présidens. MM. Bauer, de Bamberg; Schwarzenberg, de Cassel; Wolfgang Müller, de Düsseldorf; Georges Varrentrapp, de Francfort s. M.; Bopp, de Rostock; Binnkenhorn, de Müllheim; Brieglob, de Cobourg, et Simon, de Breslau, ont été élus secrétaires.

L'assemblée s'est déclarée compétente pour établir une assemblée constituante, qu'elle a résolu d'adinettre et d'effectuer l'incorporation des duchés de Schleswig et du Holstein, des deux provinces de la Prusse orientale et occidentale, dans la confédération germanique, et de se prononcer le plus énergiquement possible pour le rétablissement de la Pologne.

L'assemblée a encore décidé que le nombre de députés à élire sera d'un député pour 50,000 habitans.

Hambourg, 25 *mars* — On lit dans la *Borsenhalle* : Nous sommes autorisés à publier la lettre suivante du roi de Prusse au duc de Schleswig-Holstein-Augustenbourg :

Sérénissime duc!

En réponse à la lettre en date de ce jour, que V. A. S. m'a adressée relativement à la situation périlleuse des duchés de Schleswig et de Holstein, je vous fais les ouvertures suivantes :

« Je suis mis venu à la défense de la cause allemande pour les jours du danger, non dans le dessein d'usurper les droits d'autrui, mais pour maintenir de toutes ses forces contre l'étranger, ainsi qu'à l'intérieur, les droits existans.

« Parmi ces droits, le compte rendu des duchés de Schleswig et de Holstein, énoncé dans les propositions suivantes, qui ne portent aucune atteinte aux droits du royaume de Danemark :

1° *Les duchés sont des états indépendans.*

2° *Ce sont des états indivisibles et inséparables.*

3° *La ligne masculine règne dans les duchés.*

« C'est dans ce sens que je me suis prononcé à la diète déjà antérieurement, et en considération de ces droits mêmes de Danemark, j'ai adressé, le 4 septembre 1846, je suis prêt à *défendre par les moyens les plus convenables les duchés de Schleswig et de Holstein contre les empiétemens et les attaques auxquels ils pourraient être exposés.*

Je me flatte, au reste, qu'aucun sérieux danger ne menace la nationalité des duchés : dans le cas contraire, je compte fermement que mes confédérés allemands accourront à mon aide.

Votre cousin, qui vous porte une amitié sincère,

FREDERIC-GUILLAUME.

Berlin, le 24 mars 1848.

Kiel, 24 *mars*, *à heures du matin*. — On proclame dans ce moment du balcon de l'hôtel-de-ville un gouvernement provisoire pour le duché de Schleswig-Holstein. Il est composé de S. A. S. le prince Frédéric-d'Augustenbourg, de M. le comte Reventlou-Preetz, du chef de la garde civique de Kiel, M. Schmidt, de M. Beseler de Schleswig et de M. Bremer, avocat de la cour de justice supérieure de Flensbourg.

Le gouvernement provisoire vient de publier la proclamation suivante :

« Citoyens !

« Un mouvement populaire a forcé notre doe de renvoyer ses anciens ministres et de prendre une attitude hostile contre les états.

« La volonté du souverain n'est plus libre et le pays est sans gouvernement.

« Nous ne permettons pas qu'un pays allemand devienne la proie des Danois. Les grands dangers exigent de grandes résolutions; il faut une autorité directrice pour la défense des frontières, pour le maintien de l'ordre.

« Cédant à l'impérieuse nécessité, et forts de la confiance qu'on nous a témoignée jusqu'ici, nous avons, réunis en conseil, pris le pouvoir, et nous allons, accepter provisoirement la direction des affaires : nous gouvernerons au nom du duc, pour le maintien des droits du pays et de ceux de notre souverain.

« Nous convoquerons immédiatement la diète réunie, et nous résignerons le pouvoir dès que le souverain aura recouvré sa liberté : nous la diète charge d'autres personnes de l'administration du pays.

« Nous adhérerons de toutes nos forces aux tendances d'unité et de liberté que manifeste l'Allemagne entière.

Cracovie, 20 *mars*. — La *Gazette de Lemberg* du 20 mars publie le manifeste impérial du 15 mars, et ajoute ce qui suit :

« La journée d'hier restera mémorable dans l'histoire de notre époque; c'est le commencement de notre vie politique, le premier souffle d'une liberté civile qui nous est accordée par la volonté de notre monarque.

« Toutes les classes de la population ont présenté, par l'organe de leurs députés, une adresse au gouvernement avec la prière de faire parvenir au pied du trône les demandes qu'elle renfermait. Quelques instans après, M. le comte Stadion, gouverneur du royaume, parut sur le balcon de son hôtel et annonça que le pouvoir avait la faculté rassemblée d'appuyer les demandes de la population auprès de monarque, qui seul pouvait les réaliser; toutefois il a accordé de sa propre autorité l'élargissement des 150 prisonniers d'état détenus à Lemberg, sous la garantie de deux bourgeois pour chacun d'eux, à l'instar de la constitution de la Grande-Bretagne »

Munich, 23 *mars*.— L'ouverture de l'assemblée des Etats, a eu lieu aujourd'hui. Le roi a prononcé des discours empreints de l'esprit de libéralisme que l'est emparé des souverains depuis quelques jours.

Hanovre, 28 *mars*. — M. le comte Bennigsen, président du conseil des ministres, a ouvert aujourd'hui, au nom du roi, l'assemblée des Etats, et a prononcé, à cette occasion, un discours non moins libéral que celui du nouveau roi de Bavière.

HONGRIE. Presbourg, 19 *mars*. — Dans la séance d'hier de la Table des députés, M. de Kossuth a sonné les états de prendre des mesures promptes et efficaces pour sauvegarder en cette époque agitée la sûreté et la tranquillité du pays. L'orateur a proposé qu'à partir d'aujourd'hui tous les membres pris isolément de la Table des députés, c'est-à-dire ceux qui jusqu'ici représentaient les comtés, les villes et les chapitres ecclésiastiques, eussent le droit de siéger et de délibérer. Cette motion, ainsi que celle du même député tendant à ce que la Table des députés se déclare permanente, a été adoptée à l'unanimité.

La Table des députés a adopté aussi deux projets de loi dont l'un a pour but de répartir également entre tous les habitans de la Hongrie les taxes et les charges publiques, l'autre de supprimer toutes les corvées et les servitudes, ainsi que la dîme ecclésiastique, et d'en lenniser les propriétaires fonciers aux frais de l'état.

La Table des députés a délibéré unanimement à ces projets de loi. M. le comte de Széchen a déclaré, au nom du parti conservateur, que dans la situation actuelle du pays lui et ses amis, sans être infidèles à leurs principes, adoptaient les résolution de la Table des magnats, non seulement avec abnégation, mais avec enthousiasme. Les évêques ont offert, comme les députés des chapitres de la Table des députés, de renoncer à la dîme sans indemnité; seulement ils proposent que le ministère présente un projet de loi pour l'entretien des ecclésiastiques, pour lesquels la dîme constituait jusqu'ici le principal revenu.

Dans le cours des débats de la Table des députés, M. de Kossuth a déclaré que son intention n'était point d'amoindrir ou d'ébranler la position de la noblesse hongroise, ce qui d'ailleurs ne pourrait pas être dans l'intérêt du parti démocratique, mais qui lui et son parti ne voulaient qu'affranchir le peuple et confondre ses intérêts avec ceux de la noblesse.

— 24 *mars* — Voici quelle est la composition du ministère hongrois :

M. le comte Batthyany, premier ministre; M Louis de Szemere, ministre de l'intérieur; le prince Charles Esterhazy, aux affaires étrangères à Vienne; M. Louis Kossuth, aux finances; M. Meszaros, à la guerre; M. le comte Etienne Szechenyi, aux voies et aux communications; M. le baron Rotvos, au culte; M. Klauzal, au commerce; M. Deak, à la justice.

— Une estafette arrivée dans ce moment de Pesth a apporté la nouvelle qu'une agitation très dangereuse venait de se manifester dans cette dernière ville. M. le comte Batthyanyi, président du conseil, et M. Deak, ministre de la justice, s'y sont rendus en toute hâte.

RUSSIE. St-Pétersbourg, 16 *mars*. — La *Gazette universelle de Prusse* annonce que le prince Paskewitch, commandant en chef en Pologne, a été, et parti le 12 mars pour Varsovie.

ESPAGNE. Comme on s'y attendait, le décret conférant la dictature facultative au ministère Narvaez n'était que le prélude de la suspension des cortès. En effet, après une émeute qui a eu lieu à Madrid, la session vient d'être suspendue par décret et les droits d'autrui, sans nécessité de ministère de toutes ses forces contre l'étranger, ainsi qu'à l'intérieur, les droits existans.

« Parmi ces droits, le compte rendu des duchés de Schleswig et de Holstein, énoncé dans les propositions suivantes, qui ne portent aucune atteinte aux droits du royaume de Danemark :

1° *Les duchés sont des états indépendans.*

2° *Ce sont des états indivisibles et inséparables.*

3° *La ligne masculine règne dans les duchés.*

« C'est dans ce sens que je me suis prononcé à la diète déjà antérieurement, et en considération de ces droits mêmes de Danemark, j'ai adressé, le 4 septembre 1846, je suis prêt à *défendre par les moyens les plus convenables les duchés de Schleswig et de Holstein contre les empiétemens et les attaques auxquels ils pourraient être exposés.*

Je me flatte, au reste, qu'aucun sérieux danger ne menace la nationalité des duchés : dans le cas contraire, je compte fermement que mes confédérés allemands accourront à mon aide.

Votre cousin, qui vous porte une amitié sincère,

FREDERIC-GUILLAUME.

Berlin, le 24 mars 1848.

Kiel, 24 *mars*, *à heures du matin*. — On proclame dans ce moment du balcon de l'hôtel-de-ville un gouvernement provisoire pour le duché de Schleswig-Holstein. Il est composé de S. A. S. le prince Frédéric-d'Augustenbourg, de M. le comte Reventlou-Preetz, du chef de la garde civique de Kiel, M. Schmidt, de M. Beseler de Schleswig et de M. Bremer, avocat de la cour de justice supérieure de Flensbourg.

Le gouvernement provisoire vient de publier la proclamation suivante :

« Citoyens !

« Un mouvement populaire a forcé notre doe de renvoyer ses anciens ministres et de prendre une attitude hostile contre les états.

« La volonté du souverain n'est plus libre et le pays est sans gouvernement.

« Nous ne permettons pas qu'un pays allemand devienne la proie des Danois. Les grands dangers exigent de grandes résolutions; il faut une autorité directrice pour la défense des frontières, pour le maintien de l'ordre.

« Cédant à l'impérieuse nécessité, et forts de la confiance qu'on nous a témoignée jusqu'ici, nous avons, réunis en conseil, pris le pouvoir, et nous allons, accepter provisoirement la direction des affaires : nous gouvernerons au nom du duc, pour le maintien des droits du pays et de ceux de notre souverain.

« Nous convoquerons immédiatement la diète réunie, et nous résignerons le pouvoir dès que le souverain aura recouvré sa liberté : nous la diète charge d'autres personnes de l'administration du pays.

« Nous adhérerons de toutes nos forces aux tendances d'unité et de liberté que manifeste l'Allemagne entière.

Cracovie, 20 *mars*. — La *Gazette de Lemberg* du 20 mars publie le manifeste impérial du 15 mars, et ajoute ce qui suit :

« La journée d'hier restera mémorable dans l'histoire de notre époque; c'est le commencement de notre vie politique, le premier souffle d'une liberté civile qui nous est accordée par la volonté de notre monarque.

« Toutes les classes de la population ont présenté, par l'organe de leurs députés, une adresse au gouvernement avec la prière de faire parvenir au pied du trône les demandes qu'elle renfermait. Quelques instans après, M. le comte Stadion, gouverneur du royaume, parut sur le balcon de son hôtel et annonça que le pouvoir avait la faculté rassemblée d'appuyer les demandes de la population auprès de monarque, qui seul pouvait les réaliser; toutefois il a accordé de sa propre autorité l'élargissement des 150 prisonniers d'état détenus à Lemberg, sous la garantie de deux bourgeois pour chacun d'eux, à l'instar de la constitution de la Grande-Bretagne »

Munich, 23 *mars*.— L'ouverture de l'assemblée des Etats, a eu lieu aujourd'hui. Le roi a prononcé des discours empreints de l'esprit de libéralisme que l'est emparé des souverains depuis quelques jours.

Hanovre, 28 *mars*. — M. le comte Bennigsen, président du conseil des ministres, a ouvert aujourd'hui, au nom du roi, l'assemblée des Etats, et a prononcé, à cette occasion, un discours non moins libéral que celui du nouveau roi de Bavière.

HONGRIE. Presbourg, 19 *mars*. — Dans la séance d'hier de la Table des députes, M. de Kossuth a sonné les états de prendre des mesures promptes et efficaces pour sauvegarder en cette époque agitée la sûreté et la tranquillité du pays. L'orateur a proposé qu'à partir d'aujourd'hui tous les membres pris isolément de la Table des députés, c'est-à-dire ceux qui jusqu'ici représentaient les comtés, les villes et les chapitres ecclésiastiques, eussent le droit de siéger et de délibérer. Cette motion, ainsi que celle du même député tendant à ce que la Table des députés se déclare permanente, a été adoptée à l'unanimité.

La Table des députés a adopté aussi deux projets de loi dont l'un a pour but de répartir également entre tous les habitans de la Hongrie les taxes et les charges publiques, l'autre de supprimer toutes les corvées et les servitudes, ainsi que la dîme ecclésiastique, et d'en lenniser les propriétaires fonciers aux frais de l'état.

La Table des députés a délibéré unanimement à ces projets de loi. M. le comte de Széchen a déclaré, au nom du parti conservateur, que dans la situation actuelle du pays lui et ses amis, sans être infidèles à leurs principes, adoptaient les resolution de la Table des magnats, non seulement avec abnégation, mais avec enthousiasme. Les évêques ont offert, comme les députés des chapitres de la Table des députes, de renoncer à la dîme sans indemnité; seulement ils proposent que le ministère présente un projet de loi pour l'entretien des ecclésiastiques, pour lesquels la dîme constituait jusqu'ici le principal revenu.

Dans le cours des débats de la Table des députés, M. de Kossuth a déclaré que son intention n'était point d'amoindrir ou d'ébranler la position de la noblesse hongroise, ce qui d'ailleurs ne pourrait pas être dans l'intérêt du parti démocratique, mais lui et son parti ne voulaient qu'affranchir le peuple et confondre ses intérêts avec ceux de la noblesse.

— 24 *mars* — Voici quelle est la composition du ministère hongrois :

M. le comte Batthyany, premier ministre; M Vaudalo Szemere, ministre de l'intérieur; le prince Charles Esterhazy, aux affaires étrangères à Vienne; M. Louis Kossuth, aux finances; M. Meszaros, à la guerre; M. le comte Etienne Szechenyi, aux voies et aux communications; M. le baron Rotvos, au culte; M. Klauzal, au commerce; M. Deak, à la justice.

— Une estafette arrivée dans ce moment de Pesth a apporté la nouvelle qu'une agitation très dangereuse venait de se manifester dans cette dernière ville. M. le comte Batthyanyi, président du conseil, et M. Deak, ministre de la justice, s'y sont rendus en toute hâte.

RUSSIE. St-Pétersbourg, 16 *mars*. — La *Gazette universelle de Prusse* annonce que le prince Paskewitch, commandant en chef en Pologne, a été, et parti le 12 mars pour Varsovie.

ESPAGNE. Comme on s'y attendait, le décret conférant la dictature facultative au ministère Narvaez n'était que le prélude de la suspension des cortès. En effet, après une émeute qui a eu lieu à Madrid, la session vient d'être suspendue par décret et les droits d'autrui, sans nécessité de ministère de toutes ses forces contre l'étranger, ainsi qu'à l'intérieur, les droits existans.

« Parmi ces droits, le compte rendu des duchés de Schleswig et de Holstein, énoncé dans les propositions suivantes, qui ne portent aucune atteinte aux droits du royaume de Danemark :

1° *Les duchés sont des états indépendans.*

2° *Ce sont des états indivisibles et inséparables.*

3° *La ligne masculine règne dans les duchés.*

« C'est dans ce sens que je me suis prononcé à la diète déjà antérieurement, et en considération de ces droits mêmes de Danemark, j'ai adressé, le 4 septembre 1846, je suis prêt à *défendre par les moyens les plus convenables les duchés de Schleswig et de Holstein contre les empiétemens et les attaques auxquels ils pourraient être exposés.*

Je me flatte, au reste, qu'aucun sérieux danger ne menace la nationalité des duchés : dans le cas contraire, je compte fermement que mes confédérés allemands accourront à mon aide.

Votre cousin, qui vous porte une amitié sincère,

FREDERIC-GUILLAUME.

Berlin, le 24 mars 1848.

Kiel, 24 *mars*, *à heures du matin*. — On proclame dans ce moment du balcon de l'hôtel-de-ville un gouvernement provisoire pour le duché de Schleswig-Holstein. Il est composé de S. A. S. le prince Frédéric-d'Augustenbourg, de M. le comte Reventlou-Preetz, du chef de la garde civique de Kiel, M. Schmidt, de M. Beseler de Schleswig et de M. Bremer, avocat de la cour de justice supérieure de Flensbourg.

Le gouvernement provisoire vient de publier la proclamation suivante :

« Citoyens !

« Un mouvement populaire a forcé notre doe de renvoyer ses anciens ministres et de prendre une attitude hostile contre les états.

« La volonté du souverain n'est plus libre et le pays est sans gouvernement.

« Nous ne permettons pas qu'un pays allemand devienne la proie des Danois. Les grands dangers exigent de grandes résolutions; il faut une autorité directrice pour la défense des frontières, pour le maintien de l'ordre.

« Cédant à l'impérieuse nécessité, et forts de la confiance qu'on nous a témoignée jusqu'ici, nous avons, réunis en conseil, pris le pouvoir, et nous allons, accepter provisoirement la direction des affaires : nous gouvernerons au nom du duc, pour le maintien des droits du pays et de ceux de notre souverain.

« Nous convoquerons immédiatement la diète réunie, et nous résignerons le pouvoir dès que le souverain aura recouvré sa liberté : nous la diète charge d'autres personnes de l'administration du pays.

« Nous adhérerons de toutes nos forces aux tendances d'unité et de liberté que manifeste l'Allemagne entière.

Cracovie, 20 *mars*. — La *Gazette de Lemberg* du 20 mars publie le manifeste impérial du 15 mars, et ajoute ce qui suit :

« La journée d'hier restera mémorable dans l'histoire de notre époque; c'est le commencement de notre vie politique, le premier souffle d'une liberté civile qui nous est accordée par la volonté de notre monarque.

« Toutes les classes de la population ont présenté, par l'organe de leurs députés, une adresse au gouvernement avec la prière de faire parvenir au pied du trône les demandes qu'elle renfermait. Quelques instans après, M. le comte Stadion, gouverneur du royaume, parut sur le balcon de son hôtel et annonça que le pouvoir avait la faculté rassemblée d'appuyer les demandes de la population auprès de monarque, qui seul pouvait les réaliser; toutefois il a accordé de sa propre autorité l'élargissement des 150 prisonniers d'état détenus à Lemberg, sous la garantie de deux bourgeois pour chacun d'eux, à l'instar de la constitution de la Grande-Bretagne »

Munich, 23 *mars*.— L'ouverture de l'assemblée des Etats, a eu lieu aujourd'hui. Le roi a prononcé des discours empreints de l'esprit de libéralisme que l'est emparé des souverains depuis quelques jours.

Hanovre, 28 *mars*. — M. le comte Bennigsen, président du conseil des ministres, a ouvert aujourd'hui, au nom du roi, l'assemblée des Etats, et a prononcé, à cette occasion, un discours non moins libéral que celui du nouveau roi de Bavière.

HONGRIE. Presbourg, 19 *mars*. — Dans la séance d'hier de la Table des députes, M. de Kossuth a sonné les états de prendre des mesures promptes et efficaces pour sauvegarder en cette époque agitée la sûreté et la tranquillité du pays. L'orateur a proposé qu'à partir d'aujourd'hui tous les membres pris isolément de la Table des députés, c'est-à-dire ceux qui jusqu'ici représentaient les comtés, les villes et les chapitres ecclésiastiques, eussent le droit de siéger et de délibérer. Cette motion, ainsi que celle du même député tendant à ce que la Table des députés se déclare permanente, a été adoptée à l'unanimité.

La Table des députés a adopté aussi deux projets de loi dont l'un a pour but de répartir également entre tous les habitans de la Hongrie les taxes et les charges publiques, l'autre de supprimer toutes les corvées et les servitudes, ainsi que la dîme ecclésiastique, et d'en lenniser les propriétaires fonciers aux frais de l'état.

La Table des députés a délibéré unanimement à ces projets de loi. M. le comte de Széchen a déclaré, au nom du parti conservateur, que dans la situation actuelle du pays lui et ses amis, sans être infidèles à leurs principes, adoptaient les resolution de la Table des magnats, non seulement avec abnégation, mais avec enthousiasme. Les évêques ont offert, comme les députés des chapitres de la Table des députes, de renoncer à la dîme sans ind